

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23/05/2020 À 11H**

L'an deux mille vingt le 23 mai à 11h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos dans la salle Multi Activités, sous la Présidence de Monsieur JARLET Alain Doyen de l'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : HAGER S. – GARCIA S. – GIL M. – JARLET A. – SOULIER G. – CARDONA P. – MICHAUD S – DEJEAN PUCHE C. – GUITTARD JM. – DURANDEU R. - PUIG C. –MEROU N. – BLASI F. – BIROT-MORENO C. – BARO C. (procuration à F. BLASI) – PELLICER M. – BATALLO A. – CHELLY S. – DUMONT M. – VANDAELE N. – PAMPRUN B. – FUENTES M.E. - ROBIN F.
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. PELLICER Marjorie.

Conformément au CGCT notamment ses articles L2121-18 le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de recourir au mécanisme du huis clos sur proposition de l'ensemble des membres présents.

ELECTION DU MAIRE

M. ETIENNE Norbert Maire sortant, remercie les élus qui se sont succédés, lors des précédents mandats ainsi que tout le personnel communal avec qui, il a travaillé.

M. ETIENNE a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

M. JARLET Alain Doyen de l'Assemblée a pris la présidence de l'Assemblée et a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, il a dénombré 22 conseillers présents et la condition de quorum remplie.

Il a ensuite, Conformément aux articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités locales, invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Après le déroulement du tour de scrutin, **M. HAGER Sylvain est élu Maire** à l'unanimité des membres présents comme suit : 23 voix Pour – 0 abstention – 0 contre

Il est procédé à la retranscription des résultats sur le procès verbal de séance et M.HAGER Sylvain, Maire prend la présidence de la séance.

NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

Conformément aux articles L2122-2 du Code Général des Collectivités locales, permettant aux Conseils Municipaux de déterminer librement le nombre des Adjointes au Maire sans que le nombre puisse excéder 30% de l'effectif global du Conseil, soit six adjoints au Maire pour Murviel.

Vu la proposition de M. HAGER Sylvain, Maire, de créer 6 postes d'adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de créer six postes d'adjoints au maire et charge M. HAGER Sylvain Maire de procéder immédiatement à l'élection des ces six adjoints au maire.

Sont élus avec 23 voix pour – 0 blanc – 0 contre et 0 abstention : **Martine GIL GUILLARD 1^{ère} adjointe, Alain JARLET 2^{ème} adjoint, Sandrine MICHAUD 3^{ème} adjointe, Jean-Michel GUITTARD 4^{ème} Adjoint, Sylvie GARCIA CHALLIER 5^{ème} adjointe et Nicolas MEROU 6^{ème} Adjoint.**

DESIGNATION CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

Il indique qu'il y aurait lieu de prévoir la désignation d'une Conseillère Municipale Déléguée, chargée du Service « Animations - Festivités » notamment l'organisation et la logistique des manifestations festives de la Commune.

Il propose au Conseil de désigner Mme. **PUIG née PINOL Christine**, Conseillère Municipale Déléguée,

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire.

LECTURE CHARTE DE L'ELU

Conformément à la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015, qui prévoit lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, la lecture de la Charte de l'Elu Local, prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

M. le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local.

INDEMNITES DES ELUS

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil fixe les montants des indemnités de fonctions du Maire des Adjointes et de la Conseillère Municipale déléguée selon les taux et barèmes fixés par le CGCT et la Loi d'engagement et de proximité, comme suit :

NOMS et Prénoms	Mandat	Indemnité mensuelle brute
HAGER Sylvain	Maire	2307.97 €
GIL GUILLARD Martine	1 ^{ère} Adjointe	759.10 €
JARLET Alain	2 ^{ème} Adjoint	759.10 €
MICHAUX Sandrine	3 ^{ème} Adjointe	759.10 €
GUITTARD Jean-Michel	4 ^{ème} Adjoint	759.10 €
GARCIA Sylvie	5 ^{ème} Adjoint	759.10 €
MEROU Nicolas	6 ^{ème} Adjoint	759.10 €
PUIG PINOL Christine	Conseillère Municipale Déléguée	759.10 €

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15,

Considérant qu'il y aurait lieu de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de fixer le nombre de membres du CCAS, comme suit :

- Sylvain HAGER, Maire, Président du CCAS de plein droit,
- Sept membres du Conseil Municipal,
- Sept membres nommés, représentant les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, les associations familiales, les associations de retraités et personnes âgées et les associations de personnes handicapées.

INVITE les représentants des associations sus indiquées à déposer leur candidature.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h00

Pour extraits conformes affichés en Mairie

Le Maire,

